

**PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 JUIN 2011**

Conseil Municipal du

17 juin 2011

Convocation du

10 juin 2011

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil onze, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le dix juin deux mil onze, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

PRESENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, BERTHOUMIEU Valérie, CENDRÈS Monique, LASSALLE Roger, ABADIE Jean-Pierre, BIRABEN Joseph, BIRABEN Pierre, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, LAHORE Alexandre.

ABSENTS-EXCUSÉS : BERGERET Charles, BUONO-MAHIEUX Virginie, CASSOU Valérie, MAGENDIE Béatrix.

PROCURATIONS : BERGERET Charles donne procuration à CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, CASSOU Valérie donne procuration à VIGNAU Alain, MAGENDIE Béatrix donne procuration à CENDRÈS Monique.

SECRETAIRE DE SÉANCE : CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia .

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2011 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- **Élections sénatoriales : élections des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants.**

1- ÉLECTIONS SÉNATORIALES : ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'ils vont procéder à l'élection de trois délégués du Conseil Municipal et de trois suppléants (prise en compte de la population municipale pour l'élection du nombre des délégués) qui participeront au scrutin du 25 septembre 2011 pour le renouvellement des mandats des sénateurs dans les Pyrénées-Atlantiques.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure à suivre dans les communes de moins de 3 500 habitants.

- L'élection des délégués et celle des suppléants a lieu séparément.
- Le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal,
- Les candidats peuvent se présenter :
 - Isolément,
 - Sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et suppressions de noms sont autorisées.

- Le vote a lieu au scrutin secret majoritaire à deux tours.
- L'élection est acquise au premier tour si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages obtenus. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.
- L'ordre des suppléants est déterminé successivement :
 - Par l'ancienneté de leur élection (élection au premier ou au second tour),
 - Pour les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de voix obtenues,
 - En cas d'égalité des voix, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu. Pour les suppléants appartenant à une même liste, l'ordre est déterminé, en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats et non par leur rang de présentation sur la liste.

Le bureau de vote est constitué :

- Monsieur Alain VIGNAU, Maire et Président du bureau électoral,
- Messieurs Roger LASSALLE et Jean-Pierre ABADIE les deux conseillers les plus âgés,
- Monsieur Alexandre LAHORE et Madame Valérie BERTHOUMIEU les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

La liste des délégués se présentant est la suivante :

- Monsieur Alain VIGNAU,
- Monsieur Jean-Claude MULÉ-BERTRANINE,
- Monsieur Roger LASSALLE.

Les Conseillers Municipaux votent. Les membres du bureau électoral procèdent au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	14
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
VIGNAU Alain	14	quatorze
LASSALLE Roger	14	quatorze
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude	14	quatorze

Les délégués proclamés élus ont tous déclaré accepter le mandat.

La liste des suppléants se présentant est la suivante :

- Monsieur Jean-Pierre ABADIE,
- Monsieur Pierre BIRABEN-LOUSTAU,
- Monsieur Philippe DOASSANS-CARRÈRE.

Les Conseillers Municipaux votent. Les membres du bureau électoral procèdent au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 14
 Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 Majorité absolue : 8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ABADIE Jean-Pierre	14	quatorze
DOASSANS-CARRÈRE Philippe	14	quatorze
BIRABEN-LOUSTAU Pierre	14	quatorze

Les suppléants proclamés élus ont tous déclaré accepter le mandat.

L'extrait du Procès Verbal de l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs dûment complété est transmis par fax au bureau des élections de la Préfecture le soir même et adressé par courrier à la Préfecture le lendemain 18 juin 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 21 h 45.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		BIRABEN Pierre	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		BUONO-MAHIEUX Virginie	Absente excusée
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CASSOU Valérie	Absente excusée
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		CENDRES Monique	
LASSALLE Roger		DOASSANS-CARRÈRE Philippe	
ABADIE Jean-Pierre		LAHORE Alexandre	
BERGERET Charles	Absent excusé	MAGENDIE-FOURÇANS Béatrix	Absente excusée
BIRABEN Joseph			